

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ACCORD

M. Clémenceau, dans un discours magnifié, a combattu le système du Monopole d'Etat en matière d'enseignement.

Pour notre part, sans repousser le principe aussi formellement que M. Clémenceau, nous reconnaissons les impossibilités matérielles qui s'opposent à sa réalisation. Aussi ne nous obstinons-nous pas à cette besogne vaine de réclamer ce que nous savons être actuellement irréalisable. Nous l'avons déjà écrit, nous pensons que l'œuvre urgente, celle qui ne souffre ni délais ni retards, est de fournir à l'Université les moyens de recevoir et d'instruire les milliers d'élèves qu'on veut envoyer chez elle. Les considérations philosophiques, les déclarations de principe, c'est excellent. Quelque chose ne l'est pas moins : je veux dire les mesures pratiques. Les résultats en ces matières, valent bien les plus éloquentes paroles. Pour loger des élèves il faut des écoles. Pour les instruire, il faut des maîtres. Ne vous semble-t-il pas que l'important est d'abord de rechercher les ressources budgétaires pour construire les unes et payer les autres ? Les monopoleurs à outrance feront bien d'y réfléchir et peut-être voudront-ils admettre qu'il y a de longues étapes à franchir avant d'en arriver au but qu'ils nous proposent.

Ceci déclaré, nous pouvons bien ajouter que nous n'acceptons pas tous les arguments développés par M. Clémenceau. On connaît sa thèse : disparition complète des Congrégations ; retour de l'Eglise au droit commun par la suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat ; puis liberté d'enseignement sous le contrôle de l'Etat. En un mot, c'est la liberté dans la laïcité.

Ce qui inquiète M. Clémenceau dans le monopole, c'est l'omnipotence de l'Etat, dont il accepte cependant la suprématie puisqu'il lui donne le droit de contrôle. Bizarre contradiction !

Oh ! l'Etat, pour M. Clémenceau, c'est l'ennemi ! Il a employé toutes les ressources de son très grand talent à dénoncer les crimes commis au nom de la « Raison d'Etat », ce « Moloch insatiable », ce « monstre tout dégoutant de sang humain ». L'Etat-Pape, l'Etat-Roi, il les a en horreur. Nous aussi. Seulement, nous supposons que la Révolution avait changé quelque chose à l'antique conception de l'Etat et que, dans une République, il se trouvait être précisément tout le contraire de ce qu'il fut dans une Monarchie absolue. Les forfaits abominables commis par Louis XIV, par exemple, au nom de la raison d'Etat, seraient impossibles maintenant, parce que l'Etat d'alors, c'était « Lui », tandis que l'Etat d'aujourd'hui, c'est tout le monde.

Comment M. Clémenceau espère-t-il nous faire croire à une tyrannie possible de l'Etat sur les citoyens, quand nous voyons comment il exerce désormais ses pouvoirs. N'avons-nous pas le contrôle, si envahissant parfois, du Parlement où toutes les oppositions sont représentées ? Faut-il compter pour rien l'action incessante de l'opinion publique tout entière qui dispose de moyens si puissants grâce à la liberté de la presse, à la liberté de réunion, à la liberté d'association ?

N'est-ce donc rien que tout cela ? J'y vois pour ma part, la garantie que l'Etat non seulement ne peut exercer sa tyrannie sur les individus, mais que les citoyens en demeureront toujours les inspirateurs et les maîtres. C'est du reste tout le système démocratique et nous ne voyons pas l'analogie qu'on peut établir entre cet Etat Répu-

blicain et l'Etat-Roi dont s'épouvantait M. Clémenceau.

A dire vrai, je crois fort que l'éminent orateur a beaucoup exagéré l'horreur que lui inspire l'Etat, même républicain. Sinon, il aurait dû conclure par le dépôt d'un projet de loi enlevant à l'Etat le droit d'enseigner. Car enfin, si l'intervention de l'Etat dans l'éducation intellectuelle de l'individu est pernicieuse, elle doit le rester toujours, même quand elle ne s'exerce que sur une partie des citoyens...

M. Clémenceau a beaucoup appuyé sur un autre argument qui serait décisif... s'il était justifié. « Mais, dit-il, en substance, si l'Etat se réservait l'enseignement, il lui faudrait un dogme. Où donc est votre dogme ? Vous n'en avez pas, vous ne pouvez pas en avoir, donc... etc. »

Ah ! ça, mais depuis quand faut-il un dogme pour enseigner ? Où donc M. Clémenceau a-t-il pris que c'était là une chose indispensable ?

L'Université républicaine n'a jamais eu de dogme et cela ne l'a pas empêché d'enseigner. Ses adversaires eux-mêmes conviennent que son enseignement est tout-à-fait remarquable. Pour quelles raisons devrait-elle s'embarasser à l'avenir d'une chose dont elle s'est toujours passée ?...

Mais tout ce que nous disons ici, répétons-le, n'est pas pour réclamer le monopole que nous estimons impraticable et qui, croyons-nous, une fois l'Eglise écartée de l'enseignement, s'installera doucement, insensiblement, dans les faits sans avoir jamais besoin d'être inscrit dans les lois. Nous voulons simplement maintenir que l'Etat a le droit de régler souverainement cette question à sa guise.

Nous voulons l'interdiction d'enseigner à tous les congréganistes, quels qu'ils soient.

Or, après le vote de l'amendement Delpech, il est certain aujourd'hui que le projet général que M. Combes a promis de déposer, sera un fait acquis avant la fin de l'année, et complètera ainsi l'œuvre de laïcisation.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 23 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LOCKROY, VICE-PRÉSIDENT.

La Chambre reprend la discussion générale sur le budget des affaires étrangères.

M. Caillaux parle au sujet du chemin de fer de Bagdad.

M. Sembat voudrait que les questions politiques fassent l'objet des discussions à la tribune. Il se plaint en outre de ce que chaque fois qu'un souverain vient en France, la police arrête avant cette arrivée les individus qui paraissent suspects.

Au sujet du voyage du président de la République à Rome, M. Sembat espère qu'il n'ira pas au Vatican. Il voudrait également que les puissances européennes interviennent dans les massacres d'Arménie.

M. Delcassé répond aux divers interpellateurs : à propos du Maroc, il dit que jamais le gouvernement n'avait pensé à une expédition militaire ; sur la question des Balkans, il déclare que le rôle des puissances ne peut être que de tâcher d'obtenir toutes les réformes donnant sécurité aux hommes de toutes races et de toutes religions.

La question d'arbitrage sera certainement un jour tranchée.

M. Etienne répond au discours que M. Jaurès prononça sur la question du Maroc.

Il soutient que le projet de M. Jaurès consistant sur la conquête pacifique est peut-être irréalisable.

M. Jaurès répond à M. Etienne sur cette question du Maroc qui peut devenir très grave. Il dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à inscrire aux prochains budgets des crédits destinés aux tribus du Sud-Oranais réfractaires à l'autorité du Sultan, en vue de civilisation.

M. Hubbard dépose une motion tendant à invi-

ter le gouvernement à s'entendre avec les autres puissances pour limiter les dépenses militaires. M. Leygues combat cette motion.

Un ordre du jour de confiance déposé par M. Gerville-Réache est voté par 490 voix contre 70.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Puis la séance est levée.

Va-t-en Guerre !

Un article du royaliste M. Charles Maurras qui trouve que la violence est encore le meilleur moyen de renverser la République, vient de surexciter l'ardeur belliqueuse de M. Paul de Cassagnac. Le rédacteur en chef de l'*Autorité* estime que la « Légimité est un cul-de-sac ». « On n'en sortira jamais et ça n'aboutit à rien », ajoute-t-il. Aussi ne prend-il pas au sérieux la campagne menée par l'*Action Libérale* qui « se croit certaine d'arriver au but... un jour ou l'autre ».

Ce bonapartiste impénitent qui s'accommoderait à la rigueur d'un roi, tant est grand son désir d'étrangler la « Gueuse », ne connaît qu'un moyen de se délivrer des républicains : « La force, la trique, le sabre ».

Pour arriver à ce but, il faut embrigader les « minorités violentes ».

« Il s'agit donc d'organiser et de développer une minorité d'ACTION que M. Maurras baptisera du nom suggestif de *brigade de fer* ».

C'est elle qui agira et marchera.

M. Maurras, comme moi d'ailleurs, on le sait, ne se laisse pas arrêter par les sots scrupules qui furent trop longtemps le monopole ridicule des conservateurs.

Emeutes, conspirations, coups d'Etat, mouvements militaires, tout lui va, rien ne le dégoûte.

Il est dans le vrai ».

M. de Cassagnac est tout prêt à marcher sur l'Elysée, sur la Chambre ou le Sénat à la tête de la « brigade de fer », mais il faut que le prétendant vienne se mettre à ses côtés. Notre confrère n'est pas disposé à risquer sa peau tant que les aspirants monarches resteront tranquilles au coin de leur feu.

« La perspective de me faire casser les reins ne m'effraie pas.

Mais à une condition, c'est que le Prince soit à notre tête le jour de l'action et partage les risques ».

Oh ! dans ce cas, les républicains peuvent dormir tranquilles. Ils ne sont pas prêts de « prendre contact » avec la *Brigade de fer*.

CONTRE UNE FEMME

Le pays républicain ne connaît pas assez ce qu'on peut appeler les drames de la laïcisation. Il faut l'en instruire. Tandis que les cléricaux se lamentent sur le départ des bonnes sœurs, qui s'en vont sans être persécutées, et qu'attendent de confortables abris, il faut mettre l'opinion publique au courant des véritables ignominies qui se perpétrent contre des institutrices et surtout des institutrices, dont le seul crime est de fidèlement servir la République. Il est bon de montrer toute la bassesse d'âme, et la mentalité particulière de certains Français. Dans le Lot, lors des dernières laïcisations, des faits révoltants furent commis contre certaines institutrices. Mais voici un fait, entre mille, celui-là plus spécialement odieux.

M^{lle} R. est une jeune fille de vingt-et-un ans. Elle est institutrice dans la Mayenne à Saint-Germain-d'Auxurs, chez les Chouans. L'école laïcisée, n'a que neuf élèves. Le

maire, cléricale bon teint, a installé une école privée. Jusqu'ici rien à dire... ou presque, en attendant que le gouvernement déjoue, là et ailleurs, cette comédie.

Mais il y a « guerre au village ». Et, comme dans la pièce de Trarieux, tout le village réactionnaire est ligué contre l'institutrice. C'est une honnête fille ; elle habite avec sa vieille mère une maison isolée ; les conditions sont bonnes, on le voit, pour lui faire subir un véritable martyre.

Rien ne lui est épargné. D'abord les lettres anonymes, canal ordinaire de l'hypocrisie cléricale ; elles sont naturellement pleines de déjections et d'ordures. Nous en sommes déjà à la demi-douzaine : on les glisse sous la porte. Puis les excréments, arme favorite des bigots. Le seuil de la maison en est barbouillé. On y étale des chats morts.

Ceci n'est encore que sale. Mais le reste est criminel. On poursuit M^{lle} R., ou on la menace, le soir dans la rue. On introduit des bonts de bois dans la serrure de sa maison ; une nuit on plaça contre sa porte un énorme banc de bois qui devait s'abattre sur elle quand elle ouvrirait. On lui écrit qu'on la tuera et qu'on incendiera sa maison ; on injurie sa vieille mère ; on jette d'énormes cailloux dans la classe même, au risque de tuer les enfants...

On... car l'auteur de ces méfaits est introuvable, naturellement. Et M^{lle} R... doit souffrir en silence. C'est une sentinelle perdue. Tant pis pour elle si elle meurt.

Eh bien ! cette pauvre femme, je l'admire. Tous les républicains doivent s'incliner très bas devant la courageuse fille qui gagne son pain et celui de sa mère au prix de tant d'amertumes. Mais ils doivent aussi demander au gouvernement qu'il la défende. Y a-t-il dans la Mayenne des gendarmes, des juges et des tribunaux ? Oui ou non ? Et, s'il n'y en a pas, n'y aurait-il pas au moins quelques républicains prêts à monter une garde d'honneur autour de l'école et de l'institutrice aussi odieusement menacée ?

INFORMATIONS

Le projet Combes

Le projet du président du Conseil qui tend à interdire l'enseignement à tous les degrés aux congrégations, sera prêt, selon toutes probabilités, le 15 décembre prochain. C'est à la Chambre qu'il sera déposé en premier lieu. La ratification par la Chambre est certaine d'avance et celle du Sénat n'est pas douteuse, étant donné le vote d'avant-hier.

De l'enquête à laquelle se livre actuellement le gouvernement, on peut dès maintenant déduire les conséquences matérielles qu'aura ce projet de loi pour l'enseignement secondaire. L'interdiction prononcée contre les congrégations est une mesure de principe ne visant que l'avenir, car il n'y a plus désormais d'établissements de ces deux ordres dirigés par des congrégations.

C'est donc à l'enseignement primaire seul que s'appliquera le projet Combes.

Retrait d'autorisations

Le *Journal Officiel* publie un décret retirant la déclaration d'utilité publique à trois établissements dépendant des congrégations de Saint-Lazare et du Saint-Esprit.

Ces décrets sont le résultat d'une enquête à laquelle vient de se livrer le gouvernement qui a porté sur les congrégations autorisées, pour un but spécial et qui s'occupent de tout autre chose. C'est ainsi que de nom-

breuses congrégations autorisées, avec des statuts qui ne leur permettaient que de faire de l'hospitalité, ont ouvert des pensionnats, des écoles ou des family-hôtels ou même des maisons de retraite. Les deux congrégations des Lazaristes et des pères du Saint-Esprit visées plus haut ont été, en effet, reconnues exclusivement pour recruter des missionnaires se rendant à l'étranger. Or, beaucoup de membres de ces congrégations se livrent à la mission intérieure, à la tenue d'institutions, de pensionnats, de grands et de petits séminaires. Désormais, les congrégations de Saint-Lazare et du Saint-Esprit devront se consacrer uniquement à leur apostolat à l'étranger, et elles ne devront garder en tout et pour tout que quatre maisons au lieu de trente qu'elles avaient ouvertes en violation de leurs statuts.

Instruction publique

Dans sa séance du 5 février dernier, lors de la discussion du budget de l'instruction publique (exercice 1903), la Chambre a voté un projet de résolution invitant le gouvernement à instituer la titularisation des gens de service dans les lycées.

En exécution de cette résolution, le ministre de l'instruction publique vient de signer un arrêté qui paraîtra demain au *Journal Officiel*, et aux termes duquel les gens de service employés dans les lycées, d'abord en qualité de stagiaires, seront titularisés dans leur emploi après un délai minimum de deux ans. Après deux ans de stage, les gens de service qui ne seraient pas proposés pour la titularisation devront quitter leur emploi à moins qu'ils ne soient admis par le proviseur à faire un nouveau stage d'un an.

La nomination comme titulaire sera faite par le proviseur, après avis du conseil d'administration, auquel sera adjoind l'économiste avec voix délibérative.

La visite des parlementaires anglais

C'est mercredi soir, à neuf heures, que les parlementaires anglais doivent arriver à Paris.

Le jeudi, la journée sera remplie par des déjeuners particuliers, offerts par des sénateurs et députés français à leurs collègues anglais, par des réceptions au Sénat et à la Chambre, par la visite au président de la République, et le soir, à 7 heures et demie, par le banquet au Grand-Hôtel.

Au dessert, la série des discours s'ouvrira par un toast du président du Conseil. Après lui prendront successivement la parole : deux présidents d'honneur du groupe parlementaire français de l'arbitrage international, MM. Berthelot et Waldeck-Rousseau, et l'un de ses vice-présidents, M. Jaurès.

La réplique leur sera donnée par sir William Houldsworth, président du Commercial committee de la Chambre des communes ; par lord Brassey, ancien gouverneur de Melbourne.

Le lendemain, visite à Versailles.

Inutiles Formalités

Les formalités judiciaires sont bien souvent inutiles. Et, de plus, elles sont parfois très pénibles. Quel besoin par exemple, de rendre encore plus tragique la tragédie qui s'est déroulée lundi à l'île de la grande-Jatte ? On en a lu les détails. Deux hommes se sont battus à l'épée et l'un des deux a été tué. De temps à autre, le destin se charge ainsi de répondre aux bons sceptiques qui raillent le duel et prétendent que l'épée ou le pistolet sont de simples jouets inoffensifs.

Un homme est donc mort, et un juge d'instruction a été immédiatement commis pour s'occuper de cette affaire. Il n'y a rien à dire à cela. C'est la loi, et, en dehors même du point de vue légal, il n'est pas mauvais qu'en des cas pareils il soit publiquement établi que tout s'est correctement passé. C'est à cela que servent ces débats d'assises qui se terminent toujours par des acquittements. On ne comprend donc pas que la justice procède comme s'il s'agissait de quelque crime de grand chemin.

Pourquoi, par exemple, transporter le mort à la Morgue et procéder à son autopsie ? C'est là une opération toujours répugnante. Qu'elle s'impose dans certains cas c'est entendu. Mais ici de quoi voulait-on s'assurer ? Le fait est patent, les causes de la mort sont manifestes. C'est bien par un coup d'épée que le malheureux homme a été tué. Nul ne songe à le contester, et d'ailleurs, le procès-verbal des témoins serait là pour faire foi. Alors à quoi bon insister, et ne pourrait-on pas, par une formalité de moins, épargner aux familles une douleur de plus ?...

Le sinistre de la Martinique

La dernière liste de souscription en faveur des sinistrés de la Martinique porte le total général à 9.392.974 francs.

Expédition antarctique

Le ministre de la marine a reçu une dépêche officielle de Rio Gallegos annonçant que le navire argentin *Uruguay* est arrivé, ayant sauvé l'expédition antarctique. Il a trouvé Nordenskiöld et ses officiers à la terre Louis-Philippe et le reste de l'expédition à l'île Seymour. Tous les membres de l'expédition sont à bord de l'*Uruguay*. L'expédition Charcot est arrêtée.

A PARTIR

DU

1^{er} JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos sénateurs

Sur le scrutin relatif au maintien des mots « non autorisés » dans le paragraphe C de l'article 2 du projet sur l'enseignement primaire, nos sénateurs, MM. Costes, Cocula et Pauliac ont voté contre.

La classe 1903

La publication des tableaux de recensement de la classe 1903 établis du 1^{er} au 31 décembre aura lieu les dimanche 3 et 10 janvier.

Les opérations du tirage au sort commenceront le 18 janvier.

La date de l'ouverture de la session des conseils de révision n'est pas encore fixée, mais il est probable que cette année elle sera quelque peu avancée, de façon à donner aux conseils de révision la possibilité de tenir un plus grand nombre de séances et de consacrer un temps plus long à l'examen physique des conscrits.

En outre, il y a lieu de prévoir la mise en route du contingent pour le mois d'octobre, cette date ayant été admise en principe par la Chambre.

CAHORS

NOTRE PROCÈS

Hier sont venus devant le tribunal correctionnel de Cahors les procès intentés par notre Directeur et M. St. Destreil, Secrétaire général du Cercle de la Jeunesse laïque, au journal *l'Action*.

Nous n'avons intenté ce procès qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation et en présence du silence obstiné de notre confrère parisien qui nous eût donné satisfaction par une « simple et loyale rectification ».

On se souvient que *l'Action* a refusé d'insérer la réponse de notre Directeur à l'article du 8 octobre dans lequel on prenait à partie le *Journal du Lot* et M. Destreil, Secrétaire général du Cercle de la Jeunesse laïque.

M^e Lacaze — assisté de M^e Tassart — représentait le *Journal du Lot* et M. Destreil.

Dans une plaidoirie très documentée, et qui a produit la meilleure impression sur l'auditoire, M^e Lacaze a exposé les deux affaires, uniquement au point de vue du droit. Avec une très grande clarté il a fait ressortir devant le tribunal l'obligation qui incombait au journal *l'Action* d'insérer les deux réponses qu'il avait reçues.

La discussion juridique si limpide faite par notre avocat et que le Tribunal a écoutée avec la plus grande attention, a une très grande importance au point de vue du droit de réponse en tant qu'il peut être exercé par un journal en la personne de son gérant.

M. le procureur de la République a conclu contre *l'Action* qui, du reste, n'était point représentée.

Le jugement de défaut sera rendu lundi prochain.

Les Jésuites de Cahors

La *Défense* de samedi annonce que la Cour de Cassation vient de confirmer le jugement du tribunal correctionnel de Cahors et de la Cour d'appel d'Agen, qui condamnent à 16 francs d'amende les Pères jésuites de Corneillan et André « pour ouverture d'établissement secondaire. »

Mais la *Défense* tout en se réjouissant — c'est son droit — de cet arrêt « qui permet aux deux Pères Jésuites de rester à Cahors, écrit :

« L'arrêt de la Cour de Cassation est rendu depuis 8 jours.

Or, ni le *Journal du Lot*, ni les autres journaux radicaux de la région n'en ont dit mot.

» Pourquoi ces journaux gardent-ils aujourd'hui un silence si profond et si prolongé, après avoir fait tant de bruit jadis, autour de la comparution des deux anciens Jésuites en police correctionnelle ? »

Hélas ! en regrettant de n'avoir pu donner à nos lecteurs la primeur de cette information, nous avouons n'avoir eu connaissance de l'arrêt de la Cour de Cassation que par la *Défense* !

Pour notre part, c'est là toute la cause de notre silence !

L. B.

Le nouveau curé de la Cathédrale

A propos de la nomination du curé de la Cathédrale, nous recevons une lettre dans laquelle M. le curé Mongrelet est assez malmené par un « condisciple. »

Il paraîtrait que la *Croix du Lot* a fait de lui un portrait trop flatteur et qu'en outre M. Mongrelet n'est pas licencié ès-sciences, mais simplement bachelier.

Ce pauvre curé est durant une grande page éreinté par son ancien condisciple, qui, on pourrait le croire, paraîtrait quelque peu jaloux !.....

C'est pourquoi nous les laisserons tous les deux bien tranquilles.

« LES DÉBARQUEMENTS »

Nous publierons dans notre prochain numéro un intéressant article sur les « Débarquements » du *Quercinois*.

Nomination

Nous apprenons que M. Frézals, pharmacien de 1^{re} classe à Cahors, est nommé pharmacien aide-major de réserve.

Nos félicitations.

Postes et télégraphes

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, M. Boussac Jean, adjudant au 7^e d'infanterie, est nommé receveur du bureau des postes de Lourdeuix-Saint-Michel (Indre).

Conseil municipal

Séance du 21 novembre

Après les formalités habituelles et la nomination des membres devant faire partie des diverses commissions, le conseil donne acte à M. le maire des dépenses mandatées sur le crédit des dépenses imprévues et dont le montant s'élève à la somme de 460 francs environ.

Le Conseil renvoie à l'examen de la commission des travaux publics : 1^o une demande de création de station forestière pour le boisement ;

2^o une offre d'acquisition de terrain présentée par Mme Marie Célaré.

Une demande de secours présentée par Mme Andrieu, veuve de l'ancien sous-lieutenant des sapeurs-pompiers, est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil accepte avec gratitude le buste de M. Gustave Larroumet, offert au musée de notre ville par Mme V^h Larroumet.

M. Périé propose au Conseil de décider en principe qu'une de nos principales rues, notamment celle du Lycée, porterait à l'avenir le nom de Larroumet.

Renvoyé, avec avis favorable, à l'examen des commissions des finances et des travaux publics. L'Avenir Cadurcien sollicite une allocation annuelle supplémentaire de 200 francs. Renvoyé à la Commission des finances.

M. Périé prie la municipalité de faire des démarches pour que les Sociétés subventionnées donnent à tour de rôle des auditions, en attendant la reprise des concerts militaires.

Sont renvoyées à la commission d'enseignement, des demandes de dégrèvement pour frais d'études au collège de jeunes filles.

Le Conseil approuve le cahier des charges pour la fourniture du pain, de la viande, du vin et des œufs au dit établissement.

Le Conseil renouvelle à MM. Tulle, Bousquet, Delpech, Vincens et Tassart, leur mandat de membres du Conseil des directeurs de la caisse d'épargne.

Une demande de crédit de 400 francs pour

l'habillement du nouveau sous-lieutenant des sapeurs-pompiers est renvoyée à la commission des finances.

Un système de publicité par des pliants présenté par un industriel de Toulouse est renvoyé à la commission des travaux publics.

M. le Président de la Chambre de commerce demande un crédit de 400 francs pour l'installation provisoire des archives. — Renvoyé à la commission des finances.

Le Conseil renvoie aux commissions des travaux publics et des finances une pétition des négociants de la place des Petites-Bougeries demandant l'installation de divers marchands sur ladite place.

L'immeuble Cangardel, situé route de Larraque, est donné en location pour trois, six et neuf ans à M. Cagnac, au prix de 240 fr.

Sur la proposition de M. Cagnac, le Conseil vote une somme de 113 francs pour travaux supplémentaires au mur de soutènement du quai Cavaignac.

Au sujet des heures et du nombre des levées des boîtes à lettres, M. Cagnac propose au Conseil un avis défavorable à la demande de l'administration des postes, tendant à ce que la dernière levée des dimanches et jours fériés soit supprimée. Il propose, en outre, le maintien du *status quo*. — Adopté.

Le Conseil renouvelle aux époux Gras le bail consenti.

Une proposition de M. Cagnac tendant à la réorganisation des cours publics de la mairie, est renvoyée à la commission d'enseignement.

M. Tassart propose au conseil de nommer une commission chargée d'étudier d'une façon toute spéciale le traité existant entre la Compagnie du Gas et la ville, et de dire dans un rapport quels sont les droits qu'il confère à cette dernière et les obligations qu'il impose à la Compagnie concessionnaire.

Après un échange d'observations, cette proposition est renvoyée à l'examen des commissions des finances et des travaux publics réunies.

La séance est levée à dix heures.

Avenir Cadurcien

L'Avenir Cadurcien a fêté dimanche par un banquet fraternel qui a eu lieu à l'hôtel du Lion d'Or, sa fête annuelle de la Ste-Cécile.

Le banquet était présidé par M. Mazières ; au dessert des toasts très applaudis ont été portés par MM. Fauconnier, directeur des contributions directes, Tassart, conseiller municipal et Mazières.

Liste des Jurés

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger pendant la session des assises du 4^e trimestre 1903, qui s'ouvrira à Cahors le 7 décembre 1903.

- Matet Pierre, propriétaire à Gindou.
- Bennet Baptiste, propriétaire à Comiac.
- Lestandi Pierre, propriétaire à Cahors.
- Marronele P., greffier de paix à Lacapelle-Mar.
- Vayssié Vincent, prop. à St-Martin-de-Vers.
- Tauran Balthazard, maire à Expeyroux.
- Fresquet Félix, agent-voyer à Vayrac.
- Lasserre P.-Ch., notaire à Frayssinet le Gourd.
- Bouysou René, propriétaire à Cahors.
- Limes André, maire à St-Michel-de-Bannières.
- Delfour César, maire à Carennac.
- Rigoula Pierre, maire à Soturac.
- Cassagnac Louis, propriétaire à Salviae.
- Doumergue Adhemar, percepteur à Gourdon.
- Coulon Pierre, propriétaire à St-Germain.
- Martina Pierre dit Augustin, prop. à Floirac.
- Moulin Alfred, propriétaire à Gourdon.
- Lafon Antoine, propriétaire à Condat.
- Sènes P.-P., cond. des Ponts-et-Ch. à Cahors.
- Bladou Charles, propriétaire à Expeyroux.
- Dupuy Pierre, maire à Tauriac.
- Menage Jacques, épiciier à Salviae.
- Figier Pierre, command. en retraite à Gourdon.
- Delor Jacques, notaire à Gramat.
- Bulit Gabriel, avoué à Gourdon.
- Issaly Ant., gend. en retraite à Labastide-Mur.
- Garric E.-E., employé des Postes à Cahors.
- Teyssède Louis, propriétaire à Goujonnac.
- Salabert Léonce, chapelier à Puy-l'Evêque.
- Moureaux Jean-Théodore, prop. à Pinsac.
- Souques Auguste, pharmacien à Montcuq.
- Malbec Emile, receveur municipal à Gourdon.
- Batut Adrien, clerc de notaire à Fons.
- Lajugie Gabriel, comptable à Souillac.
- Gratacap Baptiste, maire à St-Pélix.
- Lacam Henri, négociant à Lacapelle-Marival.

Jurés supplémentaires

- Piot Marie-Joseph, professeur à Cahors.
- Rouffé P., cond. des Ponts-et-Ch. à Cahors.
- Bazouge Paul, buffetier à Cahors.
- Parvioux L. contrôl. des contrib. dir. à Cahors.

Tribunal correctionnel

Audience du 23 novembre 1903

Le sieur Vinges Louis, âgé de 27 ans, demeurant à St-Martin-de-Vers, est condamné, pour avoir chassé sans permis, à 25 fr. d'amende.

Pour le même délit les sieurs Rigal Arsène, de Douelle et Sahut Cyprien, de Castelnau, sont également condamnés à 25 fr. d'amende.

Une affaire de menace de mort est renvoyée à huitaine pour citation de témoins supplémentaires.

Diffamation

A cette audience est venue l'affaire du curé de Belmontet qui le 25 octobre, en chaire, tint contre l'un de ses paroissiens des propos diffamatoires.

Des débats il ressort bien, en effet, que M. l'abbé V., oubliant toute réserve, « exaspéré » a-t-il dit, par l'attitude à son égard d'un de ses paroissiens, a tenu contre ce dernier des propos excessifs, lui reprochant notamment d'être allé en prison pour vol.

Le paroissien visé, M. B. a été en effet condamné pour vol il y a 12 ans, mais a mérité depuis d'être réhabilité.

Il a donc assigné M. l'abbé V. et lui demande 3,000 fr. de dommages intérêts. M. De Valon soutient la demande et montre combien grave est la faute de M. le curé. M. le substitut conclut dans le même sens. M. l'abbé V. était défendu par M^e Martin. Jugement remis à huitaine.

Tournée Reivalc et Bedet

Le Vendredi 27 Novembre aura lieu au théâtre de notre ville la représentation donnée par MM. REIVALC et BEDET :

L'Homme à l'Oreille Coupée

Comédie en 3 actes de M. Francis de Croisset.

Cette pièce fut représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre de l'Athénée le 23 janvier 1900, interdite par la censure, elle fut reprise et fit courir tout Paris pendant 3 mois.

Le spectacle commencera par une petite comédie en un acte :

PAR POLITESSE

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Foire du 23 novembre. — Selon nos prédictions, cette foire a été très importante sous tous les rapports, malgré sa coïncidence exceptionnelle avec la foire de St-Germain.

Le foirail aux bœufs, assez peu garni, a donné lieu à de nombreuses transactions.

Les bœufs d'attelage se maintiennent dans leurs prix et ceux de boucherie valaient de 36 à 40 francs les 50 kilos poids vif.

Les moutons qui figuraient en très grand nombre ont valu 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo. Les moutons d'élevage ou les brebis sont toujours hors de prix.

Les porcs gras valaient de 45 à 50 francs les 50 kilos poids vif, les nourraïns se vendaient de 25 à 35 francs pièce.

Les truffes, très différentes entre elles comme qualité, n'ont valu que 2 fr. 50 à 3 francs la livre ; les foies d'oies se sont payés jusqu'à deux fr. 50 les plus beaux.

Sous la halle aux grains les 80 litres de blé se sont vendus 12 fr. 50 à 13 francs ; le maïs, 8 francs, l'avoine, 6 francs ; les pommes de terre, 2 fr. 25 et les noix se sont vendues jusqu'à 15 francs l'hectolitre, les plus belles.

Les œufs, 0 fr. 80 la douzaine et le gibier aux prix ordinaires.

Conférence agricole. — Nous publierons jeudi le compte-rendu de la conférence de M. Quercy. Ce compte-rendu nous parvient trop tard pour ce numéro.

St-MARTIN-LABOUVAL. — La Fête.

Notre fête patronale de la St-Martin a été très réussie. On peut sans exagération, évaluer à deux mille personnes le nombre des visiteurs qui se pressaient dans nos murs. La belle retraite aux flambeaux de dimanche au soir à laquelle on a eu l'heureuse idée de faire participer de nombreux enfants munis de lanternes vénitiennes et de drapeaux, a été particulièrement remarquée et applaudie. Il en est de même de l'ascension du ballon, qui s'est élevée aux applaudissements de la foule et aux accents d'une belle musique, avec la légèreté d'un oiseau, et s'est ensuite gracieusement dirigé vers le nord-est pour disparaître enfin dans la brume du lointain.

Nous félicitons vivement les jeunes gens de la fête, qui ont su allier une union parfaite, et une excellente tenue à la plus franche gaîté dans leurs amusements. Nous devons surtout nos meilleurs remerciements à M. Romain Fillières, organisateur des jeux, qui a contribué pour une grande part aux succès de cette belle fête.

A tous, nous disons avec confiance : A l'année prochaine.

LAMADELAINE. — Conférence agricole.

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique, à la mairie de Lamadelaine, le dimanche 29 novembre courant, à 2 heures du soir.

Sujet de la conférence : La vigne et le vin.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 21 novembre.

Après deux condamnations à 16 francs d'amende pour chasse sans permis, une seule affaire est appelée : Eloi Leymarie, 17 ans, d'Estal, condamné par défaut le 14 novembre dernier, à huit jours de prison pour coups et blessures, a fait appel à ce jugement. Le tribunal le condamne à six jours de prison (loi Bérenger), et déclare le père civilement responsable.

En appel. — On sait que le mendiant Noël Bélière, de Figeac, condamné à deux mois de prison par le tribunal correctionnel, pour mendicité en simulat des infirmités, avait interjeté appel de ce jugement. La cour d'appel d'Agen vient de réduire la peine à quinze jours.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Marchés aux truffes.

Le Conseil municipal, par délibération du 8 novembre courant, a voté les ressources nécessaires pour distribuer comme l'année dernière, tous les vendredis, à partir du 4 décembre prochain, des primes aux porteurs des plus beaux lots de truffes.

Cette mesure avec celle relative à la suppression des droits de places sur la truffe, donnera, nous en avons la conviction, de l'importance à nos marchés, tout en favorisant le développement commercial de notre localité.

BULLETIN FINANCIER

La spéculation paraît depuis quelques jours vouloir se porter sur le marché des Mines et délaïsser celui du Parquet. Aussi voyons-nous sur ce dernier marché les valeurs à peu près immobiles.

Cependant au comptant les affaires demeurent très suivies.

Le 3 0/0 finit à 97,95 sans changement sur la précédente clôture.

Le Comptoir National d'escompte est à 592. Le Crédit Foncier est ferme à 692.

Ainsi qu'on le sait, c'est demain le dernier jour accordé pour souscrire aux 600.000 obligations Foncières 3 0/0 avec lots que le Crédit Foncier de France offre au prix de 495 fr.

Nous n'allons pas rappeler les avantages que représentent ces titres au point de vue des lots, ni leur caractère de parfaite sécurité, qui en fait des valeurs de placements par excellence. Disons seulement que le Crédit Foncier rend accessible à tous l'opération en cours. Les souscripteurs, en effet, ont trois années pour libérer leurs titres, et au moyen de petits versements échelonnés. En accordant cette facilité, le Crédit Foncier permet à tous de porter leurs économies sur un titre de tout repos.

Le Crédit Lyonnais cote 1.132. Le Suez revient à 4.055.

Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Bibliographie

Dictionnaire des sciences

La maison Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, met en vente les séries 42 et 43 du *Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées*, de Privat-Deschanel et Focillon, refondu par les professeurs Jules Cay et Louis Mangin.

Dans la série 42 on trouvera — venant à leur tour et suivant le protocole littéral — des articles d'un haut intérêt. Tels que celui sur le Gorille, monographie assez développée, qui ne manquera pas de piquer les curiosités par ce temps où des découvertes récentes sur les grands anthropoïdes ont rendu plus angoissante que jamais la théorie darwinienne.

Par un piquant contraste — fréquent d'ailleurs dans les dictionnaires qui, par ainsi, ont l'apparence de grands ironistes — ce maître article est précédé d'un court paragraphe sur le Gorgonza, qui est un fromage fort prisé des amateurs et une brève définition du mot Goscer.

Le mot Grand sert de prétexte à une très curieuse nomenclature des mots composés avec cet adjectif et qui, presque tous, ont une origine vulgaire.

Le mot Gravure nous vaut une longue leçon qui ne tient pas moins de cinq colonnes du Dictionnaire et qui est toute remplie d'aperçus curieux accompagnant l'explication des diverses

acceptations sous lesquelles on peut envisager ce mot.

Dans la série 43 se termine la lettre G et commence la lettre H.

Il convient de citer une fort remarquable monographie du Groseiller, son emploi, sa culture ; des considérations sur la Gymnastique traitée au triple point de vue de l'histoire, de l'hygiène et de la philosophie.

C'est dans la dernière page de la cinquième livraison de cette série 43 que commence la lettre H.

Le *Dictionnaire des sciences*, édité par Garnier frères, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, formera deux volumes in-8° Jésus, composés sur deux colonnes en caractères neufs ; il paraît deux livraisons de huit pages par semaine à 10 centimes la livraison et en série de cinq livraisons à 50 centimes, deux fois par mois.

RABELAIS

Nous touchons, avec les livraisons 24 et 25 des *Œuvres de Rabelais*, à la fin de l'histoire de Gargantua. Les chapitres que contiennent ces deux livraisons sont remplis de l'expression de la gratitude du monarque envers le moine dont les conseils propices et avisés l'avaient servi efficacement dans sa lutte avec Piehrocole et lui avaient finalement assuré la victoire. C'est pour ce pieux et utile ami que Gargantua fonda l'abbaye de Thélème, qui n'était certes point une abbaye ordinaire, encore que, manifestement, Rabelais ait voulu tracer une magistrale caricature de maisons monacales de ce temps-là. L'auteur s'étend avec une ironique complaisance sur la description du monument, l'ordre qui y fut établi, les occupations des religieux et des religieuses, le costume de ceux-ci et les ajustements — d'ailleurs fort galants — dont se paraient celles-ci.

Avec les livraisons 26 et 27 commence le livre deuxième, qui a trait à Pantagruel, roi des Dipsodes.

On sait que certains commentateurs de Rabelais ont voulu voir dans ses récits une sorte de satire transparente, ce que nous appelons aujourd'hui un roman à clef.

Dans cette conjecture — qui, au surplus, a toute vraisemblance — Pantagruel serait Henri II conformément d'ailleurs à la vérité historique puisqu'il est le fils de Gargantua où l'on a vu la symbolisation de François 1^{er}.

Quoi qu'il en soit, Rabelais semble s'être préoccupé qu'on ne prit pas ses narrations pour de la pure fantaisie. Dans son chapitre d'introduction à ce deuxième livre, en effet, il accumule les menaces les plus bouffonnes et terribles, il entasse les épithètes les plus injurieuses, narguant toute retenue de langage à l'intention de « ceux qui ne croient pas fermement tout ce qu'il racontera dans cette présente chronique ».

On peut être assuré que de la part d'un esprit comme Rabelais ce n'était point là un vain artifice de contour.

Les *Œuvres de Rabelais* formeront deux forts volumes illustrés par Gustave Doré, de 60 grandes compositions et d'une infinité de têtes de chapitres, sous-de-lampe et vignettes.

L'ouvrage, édité par MM. Garnier frères, éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, paraît en livraisons hebdomadaires à 50 centimes. Il y aura 140 livraisons.

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'*Elixir de Virginie*, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

IMPORTANT FABRIQUE

Offre repris. et dépôt-article aliment nouveau genre unique, vente facile, remise avantageuse. Ecrire avec réf. sérieuses à J. FRANTZ, 28, rue Franklin, Lyon, méd. d'or, Expos. Lille 1902. Rien des agences.

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 200 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 4 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama, etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

68 bureaux à Paris et dans la banlieue, 350 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

LES PERSONNES

atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATTRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

VIENT DE PARAÎTRE

ALBERT GRIMAUD

LA RACE ET LE TERROIR

Anthologie des Poètes du clocher

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL

Fort volume in-8 (24x16), 500 pages : 6 fr.

Franco : 6 fr. 75.

S'adresser : 1, rue des Capucins, Cahors

1904

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÉDÉ D'UNE

HISTOIRE DU QUERCY

GALLOT DE GENOUILHAC

Grand Maître de l'Artillerie

Prix : 0 fr. 60

VIENT DE PARAÎTRE :

LES ANNALES ANTIALCOOLIQUES,

journal mensuel, le premier journal anti-alcoolique qui soit indépendant de toute société de tempérance.

Publié sous la direction de M. le D^r LEGRAIN, avec le concours des collaborateurs les plus éminents : MM. les D^{rs} Brouardel, Landouzy, Letulle, Chauveau, Bouchard, Daremberg, M. F. Passy, etc., etc.

Administration, 12, rue de Condé, Paris, abonnement, 3 fr.

Usages Locaux

EN VIGUEUR

DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

En vente à l'imprimerie du *Journal du Lot*, 1 rue des Capucins, à Cahors.

Prix : 1 fr. — Franco par la poste 1 fr. 25

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temp
	maxima	minima		
22 Dim.	+ 9.5	+ 7	778.5	Couv
23 Lundi	+ 9	+ 4.5	777.5	Pluie
24 Mardi	+ 9.5	+ 6	775.5	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPANIS

VIII

Explications d'Edmond

— Continuez répondit-il sèchement.

— Davis se mit à la suivre, comme c'était son devoir de le faire, et vit le faux Dantrée pénétrer chez le baronnet; il continuait de rôder autour de la chambre, mettant l'oreille au trou de la serrure quand l'occasion s'en présentait. Ils jouèrent toute la nuit, et le baronnet fut plus malheureux et plus en butte à l'hostilité du sort que jamais. Il but du brandy, doubla et redoubla les enjeux, et ne cessa pas de perdre depuis le commencement jusqu'à la fin.

Davis calcula qu'il perdit des milliers de livres. Il semblait à la fin prêt à devenir fou; il se leva, en proie à un violent accès de fureur, et accusa Dantrée de l'avoir triché,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas été traités avec l'Agence Haas.

— Et pourtant c'est une chose peu noble de poursuivre une femme et de l'abattre. Du reste, sir Richard Dangerfield et Gaston Dantrée ont peut-être bien mérité tout ce qui leur arrive. Je crois tout ce que vous venez de me dire de mademoiselle Herncastle, et, cependant, sans être tout à fait dépourvu d'énergie et de vigueur, je ne me sens pas disposé à contribuer à sa mise en jugement. Attendez un peu, milord... donnez-moi le temps de réfléchir, après tout ce que je viens d'entendre. On aurait le vertige à moins.

— Que disiez-vous tout à l'heure à propos d'un portrait de Dantrée? Je voudrais bien que vous puissiez vous le procurer. Savez-vous où il s'en trouve un?

— Je ne connais personne qui en ait un, mais je ne serais pas étonné que ma sœur puisse nous le donner.

— Votre sœur!

— Oui, Rose. Vous vous rappelez, sans doute, milord, qu'elle est restée longtemps à la Nouvelle-Orléans, et je sais qu'elle connaît ce Dantrée. Elle ne me parle pas de cela... ce n'est pas nécessaire, et ce n'était pas une connaissance dont on peut se vanter avec orgueil. Il n'est pas encore tout-à-fait onze heures, dit-il en tirant sa montre. Elle n'est peut-être pas encore couchée. Je vais monter à sa chambre, si vous voulez, et je m'en assurerai.

Lord Ruysland y souscrivit avec empressement, et le capitaine monta quatre à quatre le grand escalier qui conduisait à la chambre de sa sœur.

Dantrée lui rit au nez et emplit ses poches, qui n'étaient pas assez grandes pour contenir l'or et les billets de banque. J'accepterai un chèque pour le reste, sir Richard Dangerfield, dit froidement le faux Dantrée. Vous me devez juste encore dix-huit mille livres. Ces mots semblèrent jeter le petit baronnet dans une folie complète. Il sauta sur Dantrée et le prit à la gorge...

Un instant après, on entendit le bruit d'une arme qu'on agite, et Davis vit par le trou de la serrure la bouche d'un pistolet qui se trouvait à un pouce de la tête du petit baronnet. Vous êtes un lâche et un fou! lui disait Dantrée en serrant les dents. Lâchez-moi ou, au nom de Dieu qui m'a créé, je vous brûle la cervelle. Rédigez le chèque ou...

Il n'eut pas besoin d'en dire davantage. Le baronnet devint d'une pâleur livide et tomba sur sa chaise en poussant un cri de terreur. Il écrivit le chèque, d'une main tellement tremblante qu'il pouvait à peine tenir la plume, il le tendit, avec une figure empreinte d'un sentiment de frayeur abjecte, à son parrain. Dantrée le mit dans sa poche, ainsi que son pistolet. J'irai encaisser aujourd'hui même ces chèques à la banque de Castleford, dit le faux Dantrée en s'en allant, et je prendrai mon pistolet avec moi.

Faites en sorte que je ne vous aperçoive pas dans le cercle de mon rayon visuel. Nous considérons-nous comme quittes ce matin, ou faut-il que je revienne ce soir vous donner

une seconde fois votre revanche? fit-il en souriant insolamment à la face de sir Richard. Ah! je vois que vous en avez assez. C'est bien alors; je vous souhaite le bonjour, sir Richard. Si j'ai un conseil à vous donner, je vous dirai comme lady Macbeth: « Allez vous coucher! allez vous coucher! » Vous n'avez réellement pas les nerfs assez solides pour ces sortes de choses. Comme j'ai entendu dire à New-York, vous ne valez pas quatre sous. Encore une fois très noble lord de Scarswood, adieu!

Davis suivit monsieur Dantrée et le vit rentrer sain et sauf au Trou-Perdu. Il est revenu ensuite me rendre compte de ce qu'il avait appris et goûter un sommeil dont il avait besoin. J'ai exercé moi-même ça et là ma surveillance aujourd'hui, mais je n'ai rien découvert.

J'ai rendu aussi visite à sir Richard cet après-midi, et je l'ai trouvé au lit; il avait le teint plus jaune que d'habitude et sa figure était ridée comme elle ne l'a jamais été... c'était l'image du malheur et du désespoir. Il était trop heureux de faire entendre sa triste histoire à mon oreille sympathique. Il avait perdu en deux nuits trente mille livres. C'était énorme, effectivement. Il me parla de l'affaire du pistolet, du langage menaçant de Dantrée et de la conviction où il était d'avoir été triché. La crainte seule qu'il éprouvait de ce pistolet, l'empêchait de remettre la chose aux mains de la police et de faire arrêter Dantrée pour avoir porté des armes capables de donner la mort et avoir fait des menaces

contre sa vie. Il refusa de s'entretenir avec moi de la séparation d'avec sa femme... c'était une affaire de moindre importance que la perte de son argent.

Maintenant, mon idée est de trouver mademoiselle Herncastle, de lui prouver que je connais son infâme conduite, de la menacer de la justice, et de lui prendre tout ou une partie de son gain mal acquis. Alors j'offrirai à sir Richard de lui rendre ce qu'il a perdu, s'il veut se réconcilier avec sa femme. Je ne vois pas d'autre moyen d'arranger les choses entre lui et Ginébra.

— Et vous n'y réussirez pas, dit O'Donnell avec décision. Vous connaissez mal mademoiselle Herncastle et sir Richard, si vous vous imaginez intimider l'une et pouvoir vous fier à l'autre. Elle vous rira au nez comme elle a ri au sien et vous bravera; quand à lui, il vous promettra tout ce que vous voudrez et trahira sa promesse dès l'instant où l'argent lui sera rendu. C'est un moyen qui ne peut vous mener à rien, croyez-moi.

— Que faire alors; laisser aboutir ce complot coupable... permettre à mademoiselle Herncastle de s'échapper avec les dépouilles du baronnet... laisser ce malheureux idiot emprisonné comme il l'est et terrifier tous ceux qui l'entendent? O'Donnell vous en savez plus sur cette femme extraordinaire que vous ne voulez le dire... pouvez-vous garder le silence en face de tout cela? C'est le devoir de tout homme de poursuivre une telle femme jusqu'à ce qu'elle soit complètement abattue.

— C'est moi Rose dit-il en frappant à la porte. Si tu n'es pas encore couchée, ouvre-moi!

La porte s'ouvrit sur le champ, et Rose, en peignoir blanc, car elle était occupée à peigner sa longue chevelure, était debout devant lui.

— Que veux-tu? demanda-t-elle.

— J'ai oublié de te demander quand je t'ai promis de rechercher ce Dantrée, si tu n'avais pas un portrait de lui. Naturellement, il est nécessaire que je connaisse ses traits, et aucune description ne vaut un portrait. En as-tu un?

Elle courba la tête et se dirigea vers son pupitre. Elle ouvrit un tiroir et y prit un portrait-carte enveloppé dans un papier de soie. Elle le remit dans la main de son frère.

— C'est... c'est un excellent portrait! Qui-conque l'aurait déjà vu une fois le reconnaîtrait sur le champ. Edmond, as-tu appris quelque chose... as-tu des nouvelles de...?

La voix expira dans sa gorge.

— Je te dirai cela dans un jour ou deux. J'ai des raisons de croire qu'il n'est pas mort. Pour l'instant, je ne sais encore rien de positif. En tout cas, tu n'as plus rien à craindre de lui, Rose.

Il regardait le portrait en disant ces mots. C'était une photographie à teintes délicates et finement exécutée. Il avait sous les yeux, dans toute sa beauté infernale, la figure fatale qui avait perdu l'avenir de Marie de Lansac et de Catherine Dangerfield; avec ses yeux de nuance tendre, sa bouche parfaite à demi-

souriante, une figure presque aussi régulière que celle d'Appollon. En la regardant, O'Donnell comprenait et pardonnait presque pour la première fois la folie de sa sœur.

— Voilà une figure d'une rare perfection, pensa-t-il; une figure à rendre folle toutes les femmes. Et penser que tout cet éclat, toute cette beauté serait allée finir au Trou-Perdu.

O'Donnell quitta sa sœur et rejoignit le comte, qui se promenait de long en large dans la bibliothèque.

— C'est comme je pensais, dit O'Donnell. Rose avait son portrait. Il a sans doute offert l'image de sa belle figure à toutes les jeunes filles de sa connaissance. Le voilà... regardez-le, et dites-moi si c'est cette figure-là que vous avez vue?

Sous son indifférence apparente, son cœur battait avec une vitesse fiévreuse. Il tendit le portrait au comte. Un instant après, il s'animait en entendant le comte pousser un cri qui prouvait qu'il reconnaissait Dantrée.

— Je savais que je ne me trompais pas, dit-il d'une voix dont il cherchait à comprimer l'éclat. C'est la figure que j'ai vue à la fenêtre... la figure de l'hôte de la vieille Hannah...

La figure du portrait était beaucoup plus jeune et plus belle, mais c'était la même. Ce portrait établissait clairement, du moins, que l'idiote du Trou-Perdu était bien Gaston Dantrée.

X

Le dernier anneau

Le train omnibus arrivant à la gare de Castleford, quelques minutes après neuf heures

du soir, ce même jour du 8 août, y amenait entre autres voyageurs une petite femme vêtue de soie noire; elle portait un châle de tartan et un voile noir couvrait son visage. La robe était usée, le châle portait les traces d'un long usage, le petit chapeau de paille était passé de mode. Bref, la petite femme qui trottait autour de la gare était vêtue décentement mais pauvrement.

Elle entra dans la salle d'attente des dames, sans relever son voile ni laisser voir autre chose de ses traits que l'éclat vif et dur de ses yeux noirs. Elle regardait autour d'elle d'un air inquiet et craintif, mais personne ne se trouvait autour d'elle.

— Je croyais... je croyais qu'il serait peut-être là, murmura-t-elle sous son voile. Je ne me sens pas tranquille ce soir... j'ai peur et je ne saurais dire de quoi! Je suis comme cela depuis que j'ai reçu la lettre. Ne serait-ce pas un piège? Mais non. Personne ne sait... personne ne se donnerait la peine... Si j'osais seulement demander!...

Elle se tenait irrésolue dans le milieu de la salle, faisait un pas en avant, et s'arrêtait de nouveau sans savoir quel parti prendre.

— Je ne sais ce qui m'inquiète ce soir murmura-t-elle de nouveau. C'est comme si j'étais sur le point de mourir ou que quelque chose de terrible allait m'arriver. Est-ce un pressentiment?... Lord Ruysland est ici... elle est ici ma petite... ma... la seule créature sur terre qui m'appartienne.

(A suivre.)

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°
Portes à 5 panneaux 2 ^m sur 0,75 X 0,80 X 0,85	la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2 ^m 20 X 0,80 X 0,85,	la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Nous signalons à nos lectrices le véritable tour de force accompli par notre confrère la Nouvelle Mode. Ce journal, qui avait déjà conquis la faveur des femmes élégantes par ses dessins si parfaits et son prix modique, a fait mieux cette année. Il rembourse purement et simplement le montant de son abonnement à l'aide d'un ravissant bijou,

une Boucle de Ceinture, qui sera la reine des étrennes de 1904. Prière de s'adresser à la Nouvelle Mode, 5, Boulevard des Capucines, pour le prix des abonnements ou l'envoi d'un numéro spécimen gratuit explicatif.

Le propriétaire gérant : A. COUÉLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES
(Près la gare des Marchandises CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

Provisions pour l'hiver

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 fr. 50

COPEAUX DE BUCHAGE ET DE FENDAGE 5 Fr. le Stère
(RENDU FRANCO A DOMICILE)

S'adresser au Chef du Chantier du Chemin de Fer

ou envoyer les commandes à

M. Arsène COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

PRÈS LA GARE DES MARCHANDISES